



# Les services Enfances

(Informations et Règlements)

2

2020/2021





# Les Contacts

#### La Mairie:

**RESTAURATION SCOLAIRE:** 

Madame Delphine BONGRAND

**2** 02.41.77.90.08

■ d.bongrand@beconlesgranits.fr

https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr

#### ACCUEIL DU MERCREDI:

Inscriptions et Coordinatrice

Madame Carole GODINEAU

**2** 07.82.92.95.96

mediance-jeunesse@beconlesgranits.fr

https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr

#### ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (vacances):

#### **Inscriptions**

Madame Delphine BONGRAND

**2** 02.41.77.90.08

d.bongrand@beconlesgranits.fr

#### Fédération Sportive et Culturelle de France

**2** 02.41.22.48.65

animation@fscf49.org

#### Directrice

Madame Mélanie DECASTRES

2 06.15.84.25.39 ou 06.61.24.96.81

■ alsh.becon@gmail.com

#### L'école privée Saint Louis :

**ECOLE SAINT LOUIS:** 

Monsieur Hugues BOIVIN

**2** 02.41.77.90.49

- ecole-privee-st-louis@wanadoo.fr
- ≥ 20 Rue de Candé, 49370 BECON-LES-GRANITS



# Portail famille

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le logiciel Enfance-Jeunesse / Portail famille a été mis en place à l'échelle de la communauté de communes pour les services périscolaires, extrascolaires et restauration scolaire. Ce portail famille vous permet d'inscrire vos enfants aux activités périscolaires, extrascolaires ou restauration scolaire. Vous intégrerez aussi vos données familles via ce logiciel.

L'objectif de la mise en place de ce portail est de vous permettre d'être le plus autonome possible dans le choix des activités.

L'adresse du portail familles est : <a href="https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr">https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr</a>
Pour toute question n'hésitez pas à envoyer un mail à d.bongrand@beconlesgranits.fr

### Nouvelle inscription pour les nouvelles familles

Aller sur le portail famille et cliquer sur : « s'inscrire au portail famille » ainsi vous allez créer votre dossier d'inscription au service depuis le portail.



P<u>our que votre dossier soit complet vous devrez impérativement fournir votre attestation CAF / MSA, les renseignements sanitaires et enfin les autorisations sorties.</u>

En effet ces renseignements sont obligatoires pour toutes inscriptions aux services de votre choix., toutes fiches sanitaires non complétées, votre enfant ne pourra pas s'inscrire aux services souhaités (activités périscolaires, restauration scolaire).

Une fois les renseignements sanitaires complétés, vous n'aurez plus à les compléter chaque année scolaire, en effet il vous suffira seulement de contrôler si aucune information n'est à modifier.



#### Votre dossier est validé:

Vous pouvez inscrire vos enfants au service souhaitez à l'aide du planning de réservation en cliquant : Votre enfant (à gauche de l'écran) -> Réserver une nouvelle activité -> choisir le service -> cocher les dates sur le planning -> Valider.







# Portail famille

L'adresse du portail familles est : <a href="https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr">https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr</a>

Pour toute question n'hésitez pas à envoyer un mail à d.bongrand@beconlesgranits.fr

### Renouvellement d'inscription

Connectez vous à votre espace sur le portail famille. Il vous suffit seulement de contrôler si aucune information n'est à modifier.

SI les renseignements et autorisations ne sont pas complétés, je vous prie de bien vouloir impérativement remplir les renseignements sanitaires pour chacun de vos enfants.

En effet ces renseignements sont obligatoires pour toutes inscriptions aux services de votre choix.

En cas de fiches sanitaires non complétées, votre enfant ne pourra pas s'inscrire aux services souhaités (activités périscolaires, restauration scolaire).

Cliquer sur votre enfant (à gauche de votre écran) -> Mettre à jour les informations -> Renseignements sanitaires -> Cocher les allergies, le médecin et les vaccins y ajouter les dates du dernier rappel et bien penser à faire enregistrer + cocher « Je certifie que mon enfant est à jour dans ses vaccins »





Puis retourner sur la fiche de votre enfant -> autorisations -> cocher « J'ai renseigné mes autorisations ».

Une fois les renseignements sanitaires complétés, vous n'aurez plus à les compléter chaque année scolaire.

#### Votre dossier est validé:

Vous pouvez inscrire vos enfants au service souhaité à l'aide du planning de réservation en cliquant : Votre enfant (à gauche de l'écran) -> Réserver une nouvelle activité -> choisir le service -> cocher les dates sur le planning -> Valider.



N I INE LEON	IARD DE VII	VCI		
O mai 2019 O			VALIDER N	MON INSCRIPTION
Lundi	Mardi	Mercredi	Jeuai	venarear
		1	2	3
6	7	8	9	10
13	14	15	16	17
20	21	22	23	24
27	28	29	30	31

# Les Tarifs

#### RESTAURATION

Applicables à compter du 1er septembre 2019. Par délibération du conseil municipal en date du 7 mars 2019:

TARIFS	Montant A lié au repas	Montant B lié à l'accueil pause méridienne	TOTAL A + B : repas + accueil pause méridienne
Tranche 1 : QF < 750	3,68 €	0,10 €	3,78 €
Tranche 2 : QF > 750	3,90 €	0,10 €	4,00 €
Hors commune	5,04 €	0,10 €	5,14 €
Adulte	6,29€		6,29€
Panier repas	0,97 €	0,10 €	1,07 €
Repas sans allergène	12,47 €	0,10 €	12,57 €
Pénalité n°1	0,22€		0,22€
Pénalité n°2	1,06 €		1,07 €

#### ACCUEIL DU MERCREDI

(Gestionnaire : CCVHA)

Sous réserve de modification en cours d'année

	QF <336	337< QF <600	601< QF <800	801< QF <1000	1001< QF <1250	1251< QF <1500	1501< QF
La journée	5,00 €	7,50 €	9,50 €	11,25 €	12,50 €	13,75 €	14,90 €
La 1/2 journée avec repas	4,00 €	6,00 €	7,50 €	8,50 €	9,25 €	9,95 €	10,50 €
La 1/2 journée sans repas	2,00 €	3,00 €	4,50 €	5,50 €	6,25 €	6,95 €	7,50 €
Sortie	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€	Supp 5€
Péricentre 1/2 heure	0,50 €	0,50 €	0,75 €	0,75 €	1,00 €	1,00 €	1,25 €

Majoration de 15€ le  $^1/_4$  d'heure pour tout retard après 18h45 / Majoration des tarifs pour les habitants hors CCVHA

## ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) (Gestionnaire : Fédération Sportive et Culturelle de France)

	QF <336	337< QF <500	501< QF <700	701< QF <900	901< QF <1100	1101< QF <1300	1300< QF
La journée	1.82 €	5.36 €	7.83 €	8.86 €	9.94 €	10.77 €	11.80 €
La 1/2 journée	0.91 €	2.68 €	3.92 €	4.43 €	5.00 €	5.41 €	5.92 €
Le repas	2.90 €	2.90 €	2.90 €	2.90 €	2.90 €	2.90 €	2.90 €
Péri-centre (à la demi-heure)	0.71 €	0.71 €	0.71 €	0.71 €	0.71 €	0.71 €	0.71 €

## Les Horaires

7h	15		8h	30		12	h00		13	h45		16h	30		18h	45
LUNDI		ccuei scola		Tem	nps scol	aire	Tem	ps du r	nidi	Tem	ps scc	laire		iscol		
MARDI	MARDI		Accueil ériscolaire		Temps scolaire		Temps du midi		s scolaire Temps du midi Temps sc		Temps scolaire			ccue iscol		
MERCREDI						A	Accueil	du me	rcred	i						
JEUDI		ccuei scola		Tem	nps scol	aire	Tem	ps du r	nidi	Tem	ps scc	laire		ccue iscol		
VENDREDI		ccuei scola		Tem	nps scol	aire	Tem	ps du r	nidi	Tem	ps scc	laire		ccue iscol		

### RESTAURATION

11h45 - 13h30

Les enfants des écoles maternelle et primaire sont pris en charge par les agents encadrant dès la fin des cours du matin et jusqu'à la reprise des cours.

ACCUEIL DU MERCREDI (Gestionnaire: CCVHA)

Nouveaux locaux péri-extra scolaires

Péricentre: 7h15 - 9h00 / 17h00 - 18h45

Accueil: 9h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00

Ou toute la journée pour ceux qui mangent à la restauration scolaire

L'enfant ne mangeant pas à la cantine ne pourra pas être accueilli avant l'ouverture de l'accueil. Merci de respecter les horaires et de prévenir le personnel en cas de retard, qui doit rester exceptionnel.

ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) (Gestionnaire: FSCF 49)

7h30 - 18h30

Accueil de loisirs de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Ou toute la journée pour ceux qui mangent à la cantine

Péri-centre: 7h30 - 9h / 17h - 18h30

# Les Modalités d'inscription

### RESTAURATION

- L'inscription se fait à l'année, au mois ou de manière occasionnelle et au minimum 7 jours avant. La réservation des repas se fait exclusivement via le portail famille : https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr
- Toute nouvelle inscription ou modification hors délais doit être demandée par écrit en utilisant la messagerie du portail famille ou bien par mail : d.bongrand@beconlesgranits.fr. Aucune modification ne sera prise par téléphone.
  Toute inscription hors délai sera étudiée et acceptée ou non en fonction des places disponibles.
- ◆ Pour toute absence, la mairie doit être impérativement informée avant 9 h 30 le matin. En cas de maladie, pour éviter l'application des pénalités, le certificat médical devra être déposé en Mairie dans les 48 heures au plus tard. Pour les enfants scolarisés en petite section uniquement, une attestation des parents sera acceptée.

## ACCUEIL DU MERCREDI (Gestionnaire: CCVHA)

- L'inscription se fait à l'année, au mois ou de manière occasionnelle et au minimum 7 jours avant. L'inscription se fait exclusivement via le portail famille : https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr
- Toute nouvelle inscription ou modification hors délais doit être demandée par écrit en utilisant la messagerie du portail famille ou bien par mail : enfance-jeunesse@beconlesgranits.fr.

  Aucune modification ne sera prise par téléphone.

Toute inscription hors délai sera étudiée et acceptée ou non en fonction des places disponibles.

## ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) (Gestionnaire: FSCF49)

- Retirer un dossier d'inscription en mairie, le compléter et le remettre avant la date indiquée sur le dossier.
  - Sur internet via le portail familles de la FSCF 49 Demande d'accès à envoyer : alsh.becon@gmail.com
- ◆ Pour toute inscription hors délai, une pénalité de 2 € par enfant sera appliquée.

# Les Modalités de paiement



## RESTAURATION

#### Une facture commune (multiservices)

#### Paiement à effectuer à la Trésorerie du Lion d'Angers :

- En espèces directement à la Trésorerie du Lion d'Angers
- Par chèque ou mandat à l'ordre du Trésor public
- Par prélèvement automatique : pour une première demande ou une modification de coordonnées bancaires (joindre un Relevé d'Identité Bancaire RIB)
- Par virement bancaire directement à la Trésorerie du Lion d'Angers
- Par CESU (uniquement pour l'accueil périscolaire)

## ACCUEIL DU MERCREDI (Gestionnaire: CCVHA)

#### <u>Paiement à effectuer à la Trésorerie du Lion d'Angers :</u>

- En espèces directement à la Trésorerie du Lion d'Angers
- Par chèque ou mandat à l'ordre du Trésor public
- Par prélèvement automatique : pour une première demande ou une modification de coordonnées bancaires (joindre un Relevé d'Identité Bancaire RIB)
- Par virement bancaire directement à la Trésorerie du Lion d'Angers
- Par CESU
- Par chèque vacances

## ACCUEIL DE LOISIRS (VACANCES) (Gestionnaire: FSCF49)

#### Paiement à effectuer directement à l'accueil de loisirs :

- En espèces
- Par chèque à l'ordre du fscf49
- Par prélèvement automatique : pour une première demande ou une modification de coordonnées bancaires (joindre un Relevé d'Identité Bancaire RIB)
- Par CESU
- Par chèque vacances



Le non respect répété des horaires ou modalité d'inscription et d'annulation par les familles peut justifier un refus d'admission des enfants.

Il en est de même en cas d'impayés.

## La Restauration

#### Définition du service

La pause méridienne s'adresse aux enfants scolarisés dans les deux écoles de la com<mark>mune de</mark> Bécon-Les- Granits.

Le restaurant scolaire est ouvert en période scolaire le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Le service est assuré par un chef de cuisine de l'entreprise prestataire. Le service est assuré même en cas de grève d'un enseignant. Le repas est servi à table pour les maternelles et sous forme de self pour les élémentaires. L'élaboration et la distribution des repas se font dans l'enceinte du restaurant scolaire. Les menus sont réalisés en collaboration avec une diététicienne et le chef de cuisine et soumis à l'avis de la Commission « Vie à la cantine » qui se réunit cinq fois par an.

Vous pouvez consulter les menus sur le site internet : www.beconlesgranits.fr

\*Les enfants sont encadrés par leurs ATSEM et ASEM respectives.

SERVICES	MATERNELLES	СР	CE1	CE2	CM1	CM2
12H00 - 13H00	Repas encadrés par	En salles d'activités encadrés par des animateurs				
13H00 - 13H45	Retour à l'école pour la sieste ou temps de repos*	En salles d'activités	Repas encadr Passage au se jours	•	·	•

Respect du taux d'encadrement soit pour les maternelles : 1 animateur pour 14 enfants et pour les élémentaires : 1 animateur pour 18 enfants.

Toute allergie impliquant des contre-indications alimentaires doit être signalée au moment de l'inscription et l'accueil ne sera possible qu'avec la signature au préalable d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) rédigé avec le médecin scolaire et les autres partenaires concernés (directeur d'école, commune, gestionnaire de la cantine, l'accueil périscolaire). Le PAI est valable un an. Il doit être renouvelé chaque année. Aucun PAI ne sera signé par les services périscolaires si la trousse d'urgence n'est pas fournie.

En fonction de l'avis médical et celui de la diététicienne de la société de restauration sur le problème d'allergie, il pourra être demandé aux familles de fournir un panier repas. En cas d'impossibilité pour la famille, la commune pourra proposer un repas de substitution faisant l'objet d'une tarification spécifique à la charge de la famille.

#### Modèle de planning d'activités :

	CE1	CE2	CM1	CM2			
LUNDI	Bricolage, activité manuelle	Jeux libres (lecture, coloriage,)	Jeux de société	Jeux sportifs			
MARDI	Jeux libres (lecture, coloriage,)	Bricolage, activité manuelle	Jeux sportifs	Jeux de société			
MERCREDI	Accueil du mercredi						
JEUDI	Jeux de société	Jeux sportifs	Bricolage, activité manuelle	Jeux libres (lecture, coloriage,)			
VENDREDI	Jeux sportifs	Jeux de société	Jeux libres (lecture, coloriage,)	Bricolage, activité manuelle			

Exemples de thèmes abordés :

- Tri des déchets

- Saisonnalité des produits

- Gaspillage

- Jeux en extérieur

- Equilibre alimentaire

#### La facturation

Le non-respect de ces consignes d'inscription entraînera l'application des pénalités pour une absence injustifiée, une absence non signalée, une non-réservation ou une réservation hors dé-lai :

Modalité de facturation pour les repas pris :

Réservation	Facturation
Oui	Prix du repas selon le quotient
Hors délai	Prix du repas selon le quotient + pénalité n°1
Non	Prix du repas selon le quotient + pénalité n°2

Modalité de facturation pour les repas non pris :

Prévenu a	vant 9h30	Non prévenu ou après 9h30			
Avec justificatif*	Sans justificatif	Avec justificatif	Sans justificatif		
Non facturé	Prix du repas selon le quotient	Prix du repas selon le quotient	Prix du repas selon le quo- tient + pénalité n°1		

<sup>\*</sup> le justificatif accepté est uniquement le certificat médical ou l'ordonnance **au nom de l'enfant** absent.

En cas d'absence pour une sépulture, l'acte de décès devra être présenté.

#### Règles de Vie

Les enfants se doivent d'être respectueux les uns envers les autres et avec les adultes. Aucun geste, parole violente ou injurieuse, aucun propos dégradant, raciste et/ou sexiste envers autrui ne sera toléré

Les enfants sont invités à respecter le matériel mis à leur disposition, la nourriture, les locaux et le mobilier. Ils doivent respecter les consignes du personnel d'encadrement.

Il est déconseillé d'amener des objets personnels à la restauration scolaire (bijoux ou autres). La commune décline toute responsabilité en cas de perte, de détérioration et/ou de vol de ces objets.

Le personnel encadrant est chargé de faire respecter ce règlement et peut immédiatement prendre des sanctions.

En cas de non respect des règles, un avertissement sera collé dans le cahier de liaison de l'école, ce dernier sera à retourner signé en mairie sous 3 jours. Après trois avertissements, les parents peuvent être convoqués par la mairie pour définir ensemble des mesures à prendre pour le bien de l'enfant, la protection des autres enfants et le maintien du bon fonctionnement du service. Les parents s'engagent à répondre à ces sollicitations.

En fonction de la gravité de l'acte, le renvoi temporaire ou définitif pourra être appliqué.

#### Adoption du règlement

L'inscription d'un enfant au service vaut acception du présent règlement intérieur et de fait, engage son tuteur légal ainsi que l'enfant, à son intégral respect.

# L'Accueil

# du Mercredi



#### Définition du service

L'Accueil du mercredi est un lieu de vie où des repères sont mis en place pour permettre à l'enfant d'évoluer et grandir sereinement. Les grands axes éducatifs sont :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- Responsabiliser l'enfant et favoriser son autonomie
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et non pas simple consommateur
- Participer au développement de l'imaginaire de l'enfant

L'Accueil du mercredi se situe dans les nouveaux locaux péri-extra scolaires 10 bis, rue de Cholet au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

L'Accueil est ouvert en priorité à tous les enfants domiciliés dans les communes de la communauté de communes ainsi qu'aux enfants extérieurs à la CCVHA, dans la limite des places disponibles. Nous accueillons les enfants de 3 à 15 ans (les enfants qui n'ont pas encore 3 ans seront acceptés s'ils sont scolarisés).

#### Modalités d'accueil

L'accueil du mercredi, est ouvert aux enfants scolarisés de la communauté de communes et aux communes extérieures.

L'accueil se fait directement sur le site. Merci de respecter les horaires pour le bon déroulement du service.

Les inscrits à l'accueil et qui participent à une activité sportive et/ou culturelle pourront soit :

- Rejoindre une activité sportive ou culturelle sur autorisation parentale (formulaire fournie par l'ALSH) au départ du centre avant 14h (avant la reprise des animations de l'après-midi) ;
- Réintégrer l'ALSH à partir de 16h après cette activité. (Pas avant 16h)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter directement Carole GODINEAU au 07 82 92 95 96

Exemple d'une journée type
----------------------------

<u>une journée type</u>					
	3-5 ans	6 ans et +			
9h - 9h30	Temps d'accueil				
9h30 - 11h30	Activités				
11h30 - 12h00	Temps libre				
12h00 - 13h30	Repas				
13h30 - 14h00	Sieste	Temps calme (jeux de société, construction, dessin)			
14h00 - 15h00	5,55,15	Activités			
15h00 - 16h00	Activités	ACTIVITES			
16h00 - 16h30	Rangement de l'activité				
16h30 - 17h00	<i>G</i> oûter				

#### Repas

Dans un souci d'équité, les goûters sont fournis par l'accueil, il est donc inutile d'apporter toute nourriture. Merci de nous indiquer tout problème d'allergie alimentaire. Si nous ne pouvons pas gérer le problème alimentaire de l'enfant (ex : allergie), il vous sera demandé un panier repas.

Prévenir au moins 2 jours à l'avance pour tout changement (repas en + ou en -).

En règle générale, le jour de la sortie, un pique -nique sera demandé uniquement aux enfants ne mangeant pas à la cantine (pique-nique fourni par la restauration pour les autres).

#### Sorties

Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à rentrer seul chez lui. Que ce soit pour confier ou récupérer leur enfant, les parents sont tenus d'entrer dans l'enceinte de l'Accueil afin de rencontrer un membre de l'équipe d'encadrement pour se signaler.

Si l'enfant repart seul ou accompagné d'un mineur ou d'un adulte autre que les personnes signalées dans le dossier familial, une autorisation parentale nous déchargeant de toute responsabilité devra être remplie au préalable.

Lors de la constitution du dossier, vous autorisez l'équipe d'animation à être responsable de votre enfant et donc, faire participer ce dernier à toutes sortes d'activités (sauf contre-indication médicale).

#### Règles de Vie

Des règles de vie sont posées en début de chaque année scolaire. Les enfants se doivent d'être respectueux les uns envers les autres et avec les adultes. Aucun geste, parole violente ou injurieuse, aucun propos dégradant, raciste et/ou sexiste envers autrui ne sera toléré.

Les enfants sont invités à respecter le matériel mis à leur disposition, les locaux et le mobilier. Ils doivent respecter les consignes de l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation est chargée de faire respecter ce règlement et peut immédiatement prendre des sanctions. Les parents peuvent être convoqués par la Direction pour définir ensemble des mesures à prendre pour le bien de l'enfant, la protection des autres enfants et le maintien du bon fonctionnement du service. Les parents s'engagent à répondre à ces sollicitations. En fonction de la gravité de l'acte, le renvoi temporaire ou définitif pourra être appliqué.

Il est interdit d'emmener à l'Accueil tout matériel dangereux. La Communauté de Communes décline toute responsabilité concernant les pertes éventuelles d'objets personnels (jeux, vêtements, etc...) Les enfants devront respecter le personnel, le matériel, les jeux et les locaux. En cas de problème, la direction avertira les parents et pourra, si nécessaire demander une indemnisation financière.

En cas de problème de comportement de l'enfant, la Communauté de Communes se réserve le droit de statuer sur le maintien, l'exclusion temporaire ou définitive.

#### Journées exceptionnelles

Lors des fêtes de l'Accueil ou lors de toutes activités exceptionnelles impliquant la présence des familles, les enfants restent sous l'entière responsabilité des parents ou de la personne responsable de l'enfant.

De même, en dehors des temps d'ouverture de l'Accueil du mercredi, la communauté de communes se désengage de toute responsabilité vis-à-vis des enfants.

#### Soins spécifiques

En cas d'accident, l'équipe d'animation engagera les démarches nécessaires suivant la gravité, suivra les indications de la fiche sanitaire de liaison et préviendra l'adulte responsable de l'enfant.

En cas d'allergie, de handicap ou de tout autre problème de santé, la directrice de l'Accueil et la Communauté de Communes doivent être tenue informés et mettra tout en œuvre pour favoriser l'accueil de l'enfant. Si toutefois les conditions d'accueil et les moyens humains ne permettent pas d'accueillir l'enfant, la Communauté de Communes et le personnel resteront ouverts pour entendre la demande de la famille et essayeront d'adapter son activité.

Aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance. Tout médicament devra être remis au personnel, et en aucun cas confié à l'enfant.

Les enfants présentant un état fiévreux ou une affection temporaire ne sont pas admis.

#### Déduction fiscale

Les frais de garde des enfants de moins de 6 ans peuvent être déductibles de l'impôt sur le revenu. Une attestation sera remise aux familles concernées sur demande.

#### **Autres**

La CAF participe financièrement au fonctionnement des deux accueils périscolaires.

En cas de changement de situation, chaque famille est dans l'obligation d'en informer nos services ainsi que les services de la CAF.

La communauté de communes et la Directrice peuvent utiliser l'application de Consultation des Données Allocataires par le Partenaire (Cdap) pour la consultation du quotient familiale des familles

L'inscription d'un enfant à l'accueil du mercredi vaut acceptation de l'utilisation de l'application Cdap.

#### Adoption du règlement

L'inscription d'un enfant au service vaut acception du présent règlement intérieur et de fait, engage son tuteur légal ainsi que l'enfant, à son intégral respect.

## L'Accueil de Loisirs



#### Mission:

Le comité départemental Fédération Sportive et Culturelle de France de Maine-et-Loire se voit confier la gestion d'un accueil de loisirs sur les temps de vacances sur la commune de Bécon-les-Granits. Celui-ci possède l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

L'accueil de loisirs est un lieu de vie où des repères sont mis en place pour permettre à l'enfant d'évoluer et grandir sereinement.

Il est inscrit dans un projet éducatif à partir duquel l'équipe d'animation a construit son projet pédagogique. Les grands axes éducatifs sont :

- Assurer la sécurité physique et affective de l'enfant
- Responsabiliser l'enfant et favoriser son autonomie
- Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et non pas simple consommateur
- Participer au développement de l'imaginaire de l'enfant
- Favoriser l'épanouissement de l'enfant au sein du groupe

Le projet pédagogique est à disposition au Centre de Loisirs, n'hésitez pas à venir le consulter.

#### Présentation:

L'accueil de loisirs est une structure multi-sites (quand les effectifs le permettent) : il est situé dans les nouveaux locaux péri-extra scolaires 10 bis, rue de Cholet pour les enfants de moins de 8 ans et à la salle 5t Pierre le matin et à la salle de tennis l'après-midi pour les jeunes de 8 ans et plus.

#### Public concerné

L'accueil est ouvert en priorité à tous les enfants domiciliés à Bécon -les-Granits ainsi qu'aux enfants extérieurs à la commune, dans la limite des places disponibles. Nous accueillons les enfants de 3 à 15 ans (les enfants qui ont 2 ans seront acceptés s'ils sont scolarisés et propres).

#### Dates d'ouvertures

L'accueil de loisirs est ouvert :

du lundi au vendredi (sauf les jours fériés) pendant les vacances scolaires :

- \* Vacances d'hiver (février)
- \* Vacances de printemps
- \* Vacances d'été (tout juillet et fin août)
- \* Vacances de la Toussaint

#### Fonctionnement:

Les temps de péri - centre sont facturés en plus du tarif à la journée. Les parents notent sur un cahier les horaires de péri-centre (matin et soir).

Aucun enfant de moins de 6 ans ne sera autorisé à rentrer seul chez lui. Le matin, le midi et le soir, que ce soit pour confier ou récupérer leur enfant, les parents sont tenus d'entrer dans l'enceinte du centre afin de rencontrer un membre de l'équipe d'encadrement pour se signaler. Si l'enfant repart seul ou accompagné d'un mineur ou d'un adulte autre que le responsable légal, une autorisation parentale nous déchargeant de notre responsabilité devra être remplie au préalable.

Adaptez au maximum la tenue de votre enfant aux activités proposées au centre de loisirs, (peinture, activités extérieures, jeux sportifs...) ainsi qu'au temps qu'il fait. Il est fortement recommandé de marquer le nom de votre enfant sur ses vêtements.

Nous déclinons toute responsabilité en cas d'objets, vêtements abîmés ou perdus.

#### Repas

Dans un souci d'équité, les goûters sont fournis par le centre, il est donc inutile d'apporter toute nourriture au centre. Merci de nous indiquer tout problème d'allergie alimentaire. Si nous ne pouvons pas gérer le problème alimentaire de l'enfant (ex : allergie), il vous sera demandé un panier repas.

Prévenir au moins 2 jours à l'avance pour tout changement (repas en + ou en -).

En règle générale, le jour de la sortie, un pique -nique sera demandé uniquement aux enfants ne mangeant pas à la cantine (pique-nique fourni par la restauration pour les autres).

#### Sorties

Lors de la constitution du dossier d'inscription, vous autorisez l'équipe d'animation à être responsable de votre enfant et donc, faire participer ce dernier à toutes sortes d'activités (sauf contre-indication médicale). Une participation supplémentaire sera demandée aux parents afin de financer la sortie. Les sommes demandées servent à amortir les frais (transport, prix d'entrée).

Généralement, une sortie par semaine est organisée si les effectifs le permettent.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant participe à la sortie, un accueil sera assuré au centre avec un animateur.

#### **Assurances**

L'association souscrit une assurance Responsabilité Civile pour les activités de l'accueil de loisirs. Il vous est conseillé d'avoir une assurance Individuelle accident.

#### Santé

Pour tout problème de santé ou particularités concernant vos enfants, merci de nous le préciser sur la fiche de renseignements afin que la prise en charge soit la meilleure.

Si votre enfant est sous traitement médical, il faut remettre les médicaments avec l'ordonnance obligatoirement aux animateurs qui sauront faire preuve d'attention et de discrétion (sans ordonnance, aucun médicament ne pourra être délivré). Veillez également à ce que les vaccins soient impérativement à jour.

#### Photos

Vos enfants seront susceptibles d'être pris en photo pour décorer le centre de leurs portraits, paraître sur les plaquettes de publicité de la commune, sur des documents de présentation de la FSCF. En inscrivant votre enfant au centre de loisirs, vous acceptez l'utilisation de l'image de ce dernier.

#### Règles de vie

Toute attitude incompatible le avec la vie en collectivité: dégradation, vol, violence verbale et/ou physique, non respect des personnes ou du matériel, etc... conduira à une sanction (réfléchie et adaptée) de la part de l'équipe d'animation et sera ensuite signalée à la famille. Selon la gravité ou la fréquence de ces incidents, la sanction pourra aller jusqu'à l'avertissement et/ou une exclusion temporaire voire définitive de l'enfant.

#### Relation avec les familles

L'accueil de loisirs n'est pas une garderie mais a bien une vocation pédagogique qui s'inscrit en complémentarité de l'action éducative des parents et de l'école. Notre projet pédagogique va dans ce sens. C'est pourquoi, nous souhaitons pleinement la participation des parents et des familles. Nous serons donc susceptibles d'organiser des temps d'échanges, de rencontre et d'information avec les parents des enfants inscrits. Pour toutes questions, remarques, propositions, nous serons heureux d'en parler avec vous, n'hésitez surtout pas à nous solliciter.

#### Camp et Mini-Camp:

En concertation avec la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, des séjours ou miniséjours pourront être proposés l'été.

# Espace Ados



L'espace jeunesse situé 15 bis, rue de Cholet est ouvert pour les jeunes de 11 à 15 ans.

Pour participer, il est impératif d'avoir un dossier d'inscription complet (fiche sanitaire + cotisation 10€/pour l'année - donne accès aussi aux activités ados de la Pouëze).

L'inscription se fait sur le portail famille :

https://portailfamilles.valleesduhautanjou.fr

#### **ACTIVITES PROPOSEES**



Défi-cuisine









Escape Game

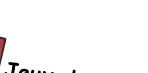


- Marché (vente de crêpes
  - Lavage de voitures
  - Emballage cadeaux

Olympiade

Bricolage

Veillée



Jeux de rôle (Zagamore, loup garou)



Tournoi sportif



CONTACT ET INSCRIPTIONS :

Carole

**2** 07 82 92 95 96

Louroux Plage



## Les structures organisatrices:





Maire de Bécon-les-Granits 10 Rue de Cholet 49370 BECON-LES-GRANITS

Tel: 02 41 77 90 08 www.beconlesgranits.fr

Fédération Sportive et Culturelle de France

> 36 Rue Barra 49000 ANGERS

Tel: 02 41 22 48 65 www.fscf49.org



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU Place Charles de Gaulle 49220 LE LION D'ANGERS 1, 02 41 95 31 74 J. 02 41 95 17 87 contact@valleesduhautanjou.fr

www.valleesduhautanjou.fr



Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Place Charles de Gaules 49220 LE LION D'ANGERS

Tel: 02 41 95 31 74

## Nos partenaires:







